

# Mobility

## Staff Incoming

Haute école pédagogique du Valais

St-Maurice, le 31 mars 2026

## Table des matières

1. Conditions .....	3
Mobilité du personnel à des fins de formation.....	3
Mobilité du personnel à des fins d'enseignement.....	3
2. Candidature et délais .....	3
Soumission de la candidature .....	3
Validation interne .....	3
Formulaires .....	4
3. Subventions.....	4
4. Préparer son séjour.....	4
Visa/Permis de séjour .....	4
Assurance maladie .....	4
Assurance responsabilité civile (RC).....	5
Besoins spécifiques .....	5
5. Fin du séjour.....	5

## 1. Conditions

### Mobilité du personnel à des fins de formation

Une mobilité à des fins de formation permet au personnel d'une institution partenaire internationale de participer à des activités de formation continue à la HEP-VS, en lien direct avec leurs activités professionnelles.

Conditions-cadres :

- La mobilité doit viser la participation à des activités de formation en lien avec les tâches professionnelles exercées dans l'institution d'origine.

Les formats possibles sont par exemple :

- Cours de formation continue ou ateliers
- Job shadowing (observation au poste de travail)
- Visites d'étude dans des institutions partenaires

### Mobilité du personnel à des fins d'enseignement

Une mobilité à des fins d'enseignement permet aux professeur·es et chargé·es d'enseignement d'une institution partenaire du degré tertiaire d'effectuer un séjour à la HEP-VS afin d'y dispenser des activités d'enseignement.

Conditions-cadres :

- La mobilité nécessite la conclusion préalable d'un accord interinstitutionnel entre la HEP-VS et l'institution partenaire.
- Ces accords peuvent être conclus uniquement entre des institutions du degré tertiaire.
- La mise en place d'un tel accord pouvant nécessiter un certain délai, les institutions partenaires sont invitées à prendre contact suffisamment tôt lors de la planification d'une mobilité d'enseignement.

## 2. Candidature et délais

### Soumission de la candidature

Les candidatures peuvent être adressées à <mailto:mobility@hepvs.ch> tout au long de l'année. Pour bénéficier d'une subvention de mobilité, il est recommandé de prendre contact suffisamment tôt lors de la planification du séjour.

### Validation interne

L'octroi d'une subvention est soumis à l'approbation préalable du projet de mobilité par la direction de la HEP-VS et par les Ressources humaines.

## Formulaires

Le formulaire de demande de subvention, ainsi que le formulaire « Grant Agreement » peuvent être obtenus en écrivant à [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch).

## 3. Subventions

Le montant de la subvention dépend de la durée du séjour et du pays d'origine.

Type de frais	Europe	Hors Europe
<b>Frais de voyage</b>	jusqu'à 500 CHF	jusqu'à 1300 CHF
<b>Frais de séjour</b> (2 à 14 jours, jours de voyage inclus)	170 CHF / jour	170 CHF / jour
<b>Frais de séjour</b> (15 à 60 jours, jours de voyage inclus)	80 CHF / jour	80 CHF / jour

## 4. Préparer son séjour

### Visa/Permis de séjour

Les membres du personnel en mobilité de courte durée (moins de 90 jours) doivent vérifier les conditions d'entrée en Suisse selon leur nationalité.

- Les personnes provenant de pays UE/AELE peuvent généralement entrer en Suisse sans visa pour un séjour de courte durée.
- Les personnes provenant de pays hors UE/AELE peuvent avoir besoin d'un visa de courte durée (visa Schengen type C). La demande doit être effectuée auprès de la représentation suisse dans le pays de résidence.

Informations officielles :

- Secrétariat d'État aux migrations – conditions d'entrée et visas  
<https://www.sem.admin.ch>
- Département fédéral des affaires étrangères  
<https://www.eda.admin.ch>

Nous vous recommandons de commencer les démarches suffisamment tôt, car les procédures administratives peuvent prendre plusieurs semaines.

### Assurance maladie

Vérifiez que votre assurance maladie couvre les frais médicaux et d'hospitalisation en Suisse. Si nécessaire, souscrivez une assurance complémentaire de voyage ou de santé pour la durée de votre séjour.

### Assurance responsabilité civile (RC)

Il est recommandé de disposer d'une assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages matériels ou corporels causés à des tiers pendant votre séjour.

### Besoins spécifiques

Le personnel participant au programme SEMP dont la condition physique, mentale ou leur santé complique la participation aux activités de mobilité peuvent demander des subventions supplémentaires (jusqu'à 12'000 CHF) pour couvrir une partie des coûts liés à leur handicap durant le séjour en Suisse.

Ces aides ne couvrent que les dépenses non prises en charge par d'autres soutiens.

Attention : Contactez <mailto:mobility@hepvs.ch> dès que possible et idéalement 3 mois avant le séjour pour préparer votre demande.

## 5. Fin du séjour

À la fin de votre séjour, veuillez contacter [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch) afin de faire signer le « Certificate of Attendance ».